



## Commune de Rueyres

### Formulaire de demande de subvention - 2026

#### PAC – Pompe A Chaleur \*

Date de la demande : .....

**Requérant :** Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... n° tél : .....

Email : ..... IBAN ou CCP : .....

**Travaux :** date prévue de début des travaux : .....

date prévue de fin des travaux : .....

Puissance l'installation \*\* : .....kW

\* La subvention n'est accordée que pour le remplacement de chaudière existantes à gaz ou mazout. Aucun soutien pour les nouvelles constructions.

\*\* Demandé à titre informatif. La PAC doit servir à chauffer l'appartement. Aucune subvention n'est octroyée pour les boiler PAC (PAC pour chauffer l'eau chaude sanitaire), ainsi que les nouvelles constructions.

Cette demande doit être adressée par écrit à la Municipalité de Rueyres. Le requérant informera la municipalité de la fin des travaux. Cette subvention est conditionnée à l'installation de panneaux photovoltaïque de minimum 3 kWc.

En cas de décision favorable d'octroi, sous réserve des conditions mentionnées dans le Règlement sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, l'allocation définitive sera basée sur la base des éléments installés et non sur les éléments de la présente demande.

En cas de question, vous pouvez sans autre vous adresser au Municipal en charge du dicastère de l'énergie (ou de son suppléant en cas d'absence).

Le soussigné atteste avoir pris connaissance du « Règlement sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable ».

Signature du requérant : .....

Décision de la municipalité <sup>1)</sup> : date : ..... ☐ accepté ☐ refusé montant : .....

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Jordan

Aline Besson-Wytenbach

1) Sous réserve de la disponibilité financière du fonds selon le Règlement sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.